

RÉGLEZ EN TOUTE TRANQUILITÉ EN CHOISSANT L'UN DE CES 2 MODES DE PAIEMENT !

PAYEZ VOTRE FACTURE PAR INTERNET

Le SMCOM vous offre la possibilité de régler votre facture depuis le site

www.payfip.gouv.fr

- Un service accessible 7j/7 , 24h/24,
- un moyen de paiement sécurisé
- pas de risque de double paiement :
le site garde en mémoire votre paiement et empêche toute nouvelle tentative une fois la facture réglée,
- aucune formalité préalable :
rendez-vous simplement à l'adresse électronique indiquée sur votre facture,
- plus de besoin de se déplacer :
le paiement peut être fait à tout moment,
- simplicité d'utilisation :
en vous munissant des références portées sur votre facture, vous payez en quelques instants et recevez sur votre messagerie électronique un ticket de paiement.



ADHÉREZ AU PRÉLÈVEMENT formulaire au dos à compléter

- Vous n'avez plus de courrier à envoyer,
- vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sans risque de retard même lorsque vous êtes absent !
- vos factures vous sont adressées comme par le passé,
- vous connaîtrez à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit,
- vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale ? :
 - prévenez le SMCOM au 03 81 46 27 00
 - puis transmettez-lui votre nouveau RIB par courriel :

contact@smcom.fr ou par

courrier postal :

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE

DES ORDURES MÉNAGÈRES

2 RUE DES TOURBIÈRES - BP 235

25304 PONTARLIER CEDEX



